

Concours de photos « Libres ensemble, le dire en images » Du 09 mars au 09 avril 2018 RÈGLEMENT

Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2018, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers son Bureau régional pour les pays d'Europe centrale et orientale (BRECO), lance un appel à participation au concours de photos « Libres ensemble, le dire en images », qui se déroulera du 09 mars au 09 avril 2018.

« Libres ensemble » est une initiative de l'OIF qui convie tous les jeunes à s'exprimer sur le thème du vivre ensemble pour dire NON au rejet de l'autre, aux préjugés, à la discrimination et au repli sur soi, pour réaffirmer les valeurs de paix, de solidarité et de liberté. Toutes les informations y relatives sont disponibles à l'adresse www.libresensemble.com.

Ce concours permettra à l'OIF de sélectionner les photos traduisant au mieux le concept du vivre ensemble dans les expressions imagées de la jeunesse francophone sur les cinq continents. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets de même nature, notamment le Concours d'affiches « Au secours de la planète » en 2014, le Concours de poésie « 19 » en 2015, le Concours de poésie « Le Pouvoir des mots » en 2016, le Marathon de la Francophonie « Libres ensemble » à Sofia en 2017.

Article 1 : Le thème du concours

« Libres ensemble, le dire en images » est choisi pour illustrer ce concours de photo qui entend célébrer le concept du vivre ensemble à travers les images, au-delà des mots.

Après plusieurs modes d'expression (vidéo, chansons, poésie, activités ludiques, etc.) employés depuis le lancement de l'initiative « Libres ensemble » en mars 2016, l'OIF

appelle la jeunesse francophone à exprimer les valeurs cardinales de cette initiative, à savoir le Respect, la Solidarité et la Liberté, à travers des images.

Celles-ci seront alors des représentations muettes qui parlent à l'âme à travers la créativité et la perception visuelle.

Article 2 : Qui peut participer ?

Pour participer, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être ressortissant d'un État ou gouvernement membre de l'OIF. Cliquez ici pour voir la liste des 84 Etats et gouvernements membres de l'OIF.
- Être âgé entre / 16 et 20 ans (à la date du 9 avril 2018).
- Être un locuteur de langue française avec au moins le niveau B1.

Article 3 : Quel type d'image est attendu ?

Sont attendues les photos haute définition, d'une meilleure qualité possible faisant ressortir les valeurs cardinales du « Libres ensemble » - Respect, Solidarité et Liberté, ainsi que les valeurs connexes.

Les photos éditées sont permises, à condition que la qualité reste inaltérée.

Toute photo à tendance lascive, outrageante ou portant atteinte aux droits de l'homme sera automatiquement éliminée.

Article 4 : Comment participer ?

Les candidats intéressés doivent au préalable remplir en ligne la fiche du participant disponible ici : https://goo.gl/forms/XyYkze4D4wNjEVog2

Soumettre leur photo en ligne sur la page Facebook du concours accessible ici : www.facebook.com/ConcoursPhotoLibresEnsemble

<u>Phase 1</u>: Une première évaluation se fera par les internautes, et les photos ayant reçu un maximum de mentions « *j'aime* » constitueront la première sélection.

Seules les personnes dont les photos seront retenues dans la sélection restreinte seront contactées par email à l'adresse communiquée sur le formulaire d'inscription. Elles devront envoyer les versions originales de leur photographie à l'adresse courriel qui leur sera communiquée en temps voulu.

<u>Phase 2</u>: La sélection restreinte fera l'objet d'une évaluation par un Jury mis en place par l'OIF.

Les résultats seront annoncés le 23 avril 2018.

Article 5 : Garanties et Responsabilités

La participation est individuelle : pas de photo collective, et un candidat ne peut présenter qu'une seule photo. L'OIF se réserve le droit d'écarter les participants qui ne seraient pas auteurs de leurs photos en cas d'éventuelles reproductions d'images ou de plagiat.

Article 6: Cession de droits

Le candidat certifie que les photos sont de lui, inédites, et qu'il en cède tous les droits à l'OIF.

Les photos présentant des personnes facilement identifiables, si elles sont retenues, doivent être accompagnées d'une **Déclaration de consentement** des concernés.

Article 7 : Les différents prix

Les photos des lauréats seront les meilleures images retenues par le jury, après l'examen de la sélection restreinte du public. Une exposition itinérante des meilleures photos « Libres ensemble » sera présentée dans le village de la Francophonie au Sommet d'Erevan et dans plusieurs pays.

1^{er} **prix**: participation au Sommet de la Francophonie qui se tiendra en Octobre 2018 à Erevan (Arménie)

2^e prix : participation à la Conférence des jeunes qui se tiendra en 2018

3^e prix : participation au Forum « Jeunesse et emplois verts » qui se tiendra du 20 au 24 juin 2018 sur le Delta du Danube à Tulcea (Roumanie)

4^e **prix**: participation au Camp d'été francophone « Libres ensemble » qui se tiendra en août 2018 à Tirana (Albanie)

5^e **prix**: un appareil photo Haute Définition